

Présents : BENESSIANO Michel - BERNARD Christiane - BUCHWALTER Denis - GIRARDOT Jean-Pierre - ROBERT Stéphane - VUILLEMENOT Claude - VUILLEMENOT Patrice.

Excusés : BEUQUE Christèle - COULON Patrick.

Mr Stéphane Robert a été nommé secrétaire.

1 – Feux pédagogiques : validation des devis et demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°29-2016 actant l'accord de principe du Conseil Municipal pour l'achat et l'implantation de feux tricolores comportementaux aux différentes entrées du village.

Il explique qu'en raison des coûts, les travaux seront répartis sur plusieurs années, la 1^{ère} phase concernant la rue de Saligney (R.D. 15) avec la pose de feux en amont et en aval de l'ancienne saboterie.

Il présente les devis liés à ce projet.

- Global signalisation : fourniture des feux	=	12 256.00 € H.T.
- Guibelin : génie civil	=	4 293.70 € H.T.
- Girardot : Electrification	=	630.00 € H.T.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les communes du Jura peuvent prétendre bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental au titre des amendes de police. En fait, il s'agit pour ce dernier de reventiler les produits récoltés au titre des amendes de police perçues sur le territoire des dites communes. Les fonds sont affectés en priorité aux opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Le montant total de la phase 1 des travaux de mise en sécurité de l'entrée Nord du village s'élève à 17 179.70 € H.T. euros HT dont 4 294.92 euros (25%) sont sollicités au titre des amendes de police, les 12 884.78 € H.T. restant seront autofinancés par la commune.

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, une délibération est demandée fixant le plan de financement ci-dessus présenté, la nature et l'étendue du projet.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer dans ce sens.

Monsieur Jean-Pierre Girardot, concerné par le devis d'électrification sur ce dossier, se retire de la séance et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de réaliser les travaux de mise en place de feux tricolores comportementaux sur la R.D. 15 - rue de Saligney, pour un montant prévisionnel de 17 179.70 € H.T. et valide les devis présentés. Il sollicite le Conseil Départemental du Jura pour l'obtention d'une subvention au titre des Amendes de police à hauteur de 25 % du montant des travaux et arrêté le plan de financement du projet comme suit :

• montant de l'opération HT	:	17 179.70 €
• amende de police 2018 HT	:	4 294.92 €, soit 25% du montant total de l'opération ;
• autofinancement HT	:	12 884.78 €, soit 75% du montant total de l'opération.

2 – Urbanisme : adhésion au service ADS (application du Droit des Sols) du Grand Dole

Suite à la publication de la Loi ALUR le 26 mars 2014, la Direction Départementale des Territoires du Jura a informé la Communauté de Communes Jura Nord qu'elle n'assurerait plus l'instruction du droit des sols pour les communes compétentes en matière d'urbanisme (possédant un document de type POS, PLU, Carte Communale) et qui sont membres d'un EPCI supérieur à 10 000 habitants à partir du 1er janvier 2018. Elles doivent par conséquent assurer elles-mêmes l'instruction de ces documents ou les confier à une collectivité habilitée pour le faire. Ce service ne peut en aucun cas être confié à un organisme privé.

La Communauté de Communes Jura Nord a décidé de mettre en place un partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CAGD) afin de faire bénéficier ses communes membres du service « Instruction des Autorisations d'Urbanisme » de la CAGD.

Il convient donc de mettre en place une convention portant adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour les communes souhaitant adhérer.

La convention aura pour objet de définir les modalités de mise à disposition des services de la CAGD dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et accepte la mise en place d'une convention et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier.

3 – SIDEC : numérisation, indexation et intégration des registres Etat Civil

Afin d'améliorer la conservation des registres en réduisant la manipulation de ces derniers, et le service rendu aux usagers en facilitant la délivrance des actes, le SIDEC propose aux communes adhérentes la numérisation de leurs registres d'état civil. Pour ce faire, le SIDEC a adhéré à un groupement de commande coordonné par le SICTIAM (Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Méditerranée).

Suite à l'appel d'offres réalisé par ce dernier, la Société NUMERIZE a été retenue pour les lots 1 et 2 relatifs à la numérisation et l'indexation des registres d'état civil pour un coût de 0,40 € TTC par acte. Les actes d'état civil seront ensuite intégrés dans le logiciel métier de la Commune par le SIDEC pour un coût de 460 €, équivalent à 2 MADS (mise à disposition des services).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la numérisation et l'indexation des actes d'état civil pour un coût de 0,40 € TTC par acte qui sera réglé directement à la Société NUMERIZE dans les conditions de l'accord-cadre susvisé et approuve la mise à disposition de service du SIDEC ci-jointe pour l'intégration des actes numérisés dans le logiciel métier pour un coût de 460 €.

Arrivée de Christèle BEUQUE qui s'excuse de son retard.

4 – Réfection parquet logement Cure

Le Conseil Municipal valide le changement du parquet de la salle à manger/salon du logement communal actuellement occupé par Denis BUCHWALTER. Les travaux seront réalisés par ce dernier qui se charge d'acheter le parquet. Un compte sera ouvert chez Leroy Merlin.

5 – Achat illuminations de Noël

Le Conseil valide l'achat d'illuminations de Noël pour un montant approximatif de 1 000 €. Patrice et Claude Vuilleminot se chargent de cet achat.

6 – Questions diverses

► **Noël des enfants** : Le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Les Volottes » ne s'occupera plus de l'organisation de cette manifestation. Le Maire propose au Conseil de reprendre cette fête sous l'égide du C.C.A.S. A suivre...

► **Passerelle** : Plusieurs planches de la passerelle sont cassées. Le Maire prendra attache avec Territoires, maître d'ouvrage de l'opération.

Séance levée à 22h00